Les superstitions concernant la menstruation

Notre attitude actuelle à l'égard de la menstruation est une survivance de l'état d'esprit qui régnait jadis chez les primitifs. Parmi ces peuples, la femme en état de menstruation était regardée comme impure, possédée par de mauvais esprits, et l'on croyait que quelque fantôme ou bête sauvage avait mordu ses parties sexuelles. Non seulement elle-même, mais tout ce qu'elle touchait, était cru « impur ». Conséquemment, tant que durait l'écoulement, on l'isolait et on la considérait temporairement comme uns proscrite. On lui interdisait de préparer la nourriture ou de toucher à quoi que ce soit dans la hutte ou la cabane, particulièrement de s'approcher des hommes ; on défendait également à ces derniers de toucher la femme menstruante ou tout objet lui appartenant ; ils ne devaient pas lui permettre de s'approcher d'eux ou de quoi que ce soit en leur possession.

Les primitifs croyaient que le sang menstruel est doué de pouvoir magique ; on s'imaginait qu'il pouvait amener le malheur et même la mort sur ceux qui le voyaient ou le touchaient. Un chasseur ou un guerrier, en route pour une expédition, revenait sur ses pas, dès qu'il apercevait une trace de ce qu'il croyait être du sang menstruel sur son sentier ; il préférait ajourner son entreprise à courir le risque d'un malheur. On peut facilement concevoir la crainte et la honte que faisaient peser sur

la femme ces croyances et ce sentiment d'impureté. Évitée par tous, fuie de tous, elle se sentait vraiment au ban de son milieu social, la coupable de quelque terrible crime. Ce n'était certes pas une pensée agréable pour la femme d'être considérée comme se trouvant sous la dépendance d'un mauvais esprit, d'autant plus qu'elle le croyait, elle-même.

Elle ignorait la véritable explication physiologique du phénomène, la seule interprétation valable consistait dans l'intervention magique des esprits, interprétation qui expliquait alors tout ce qui autrement restait inexplicable.

Jusqu'à un certain point, nous paraissons nous-mêmes avoir hérité de cette attitude à l'égard de la menstruation, legs des générations qui ont précédé la nôtre. Nous la voyons réapparaître, cette attitude, dans les sentiments d'infériorité, de dépression, de négligence dont les femmes se plaignent d'être victimes tout de suite avant, pendant et immédiatement après la période menstruelle.

L'histoire de la vie individuelle répète celle de la race. Chaque femme subit dans sa vie l'alarmante expérience de la menstruation première, succédant à une période plus ou moins troublée, physiquement et émotionnellement, annonciatrice de l'adolescence.

Des modifications corporelles et des émotions inconnues jusqu'alors et auxquelles la jeune fille n'était préparée par aucune explication préalable et sympathique, s'achèvent par une décharge sanglante, accompagnée souvent de vives douleurs. Ceci naturellement engendre la crainte et la patiente a fréquemment le sentiment qu'elle est la proie de quelque

terrible maladie ; elle se compare à la femme « au flux de sang en sa chair » de la Bible. De plus, dans son angoisse, elle n'ose demander information ou conseil, redoutant la réponse qu'on lui donnera ou même d'encourir un blâme.

Les premières menstrues agissent comme un choc dans la vie de la jeune fille. Tilt a trouvé que sur 100 jeunes filles, 25 n'étaient absolument pas préparées à l'apparition de l'écoulement menstruel. Sur ces 25, 13 furent si effrayées qu'elles se mirent à pousser des cris et à manifester des attaques de nerfs. Sur ces 13, six essayèrent d'arrêter l'écoulement en se lavant à l'eau froide. Chez deux de ces six, les règles ne réapparurent pas pendant plusieurs années.

la toxine menstruelle2

On a toujours cru, depuis une haute antiquité – et nombreux sont ceux qui partagent encore cette croyance – que l'attouchement d'une femme en état de menstruation peut amener les fleurs à se faner et provoquer une corruption rapide de la nourriture. De récentes investigations scientifiques ont montré que tout n'est pas erroné dans cette croyance. Schick, en

1920, observa que des
fleurs coupées manipulées par des femmes indisposées
se flétrissaient bientôt, et il attribue ce fait à
une substance toxique contenue dans leurs sécrétions
cutanées, car l'effet ne se produisait pas chez les femmes
gantées. Plus tard, Macht et Lubin constatèrent
l'existence d'une « toxine menstruelle »
exsudée dans la sueur des femmes en état menstruel et
qui a un effet délétère sur les tissus des
plantes vivantes.

Les observations de
Schick que les fleurs coupées manipulées par des femmes
en état de menstruation se fanaient rapidement, l'amenèrent
à conclure que la sécrétion cutanée de
leur peau contient une substance toxique

agissant sur les fleurs de
façon défavorable. Cette substance toxique (ménotoxine)
fut découverte dans le sérum sanguin, les corpuscules
sanguins, la salive, la sueur, le lait et autres sécrétions
de toute femme en état menstruel, pratiquement parlant, bien
qu'on remarque de notables variations individuelles dans le degré
de toxicité, ainsi qu'il résulte d'expériences
faites sur les jeunes plantes. Les effets les plus sensibles se
produisent juste avant le déclenchement des périodes et
durant les quelques premiers jours du flux menstruel. Cette toxine
menstruelle aurait un rapport chimique avec l'oxycholestérine.
Novak est d'opinion que si les observations de Schick, Macht et Lubin
montrent que certains des fluides du

corps féminin en état
de menstruation contiennent une substance nuisible à la vie
végétale, cela ne peut être interprété
comme signifiant que la menstruation ait des effets purifiants pour
la femme.

Même aujourd'hui,
chez les paysans allemands, on croit qu'une femme en état de
menstruation, fait tourner le vin et arrête la croissance de la
végétation des champs qu'elle traverse. Dans certaines
parties de la France, on leur interdit, parai-il, l'accès des
sucreries, de crainte qu'elles ne fassent noircir le sucre. En
Afrique, on croit qu'elles font surir le lait qu'elles touchent. Au
Mexique, on ne leur permet pas de pénétrer dans les
mines d'argent, de crainte que ne disparaissent les veines du métal.

En Chine, on croit qu'elles rendent l'opium amer. En Angleterre, on les accuse parfois de corrompre la viande. Dans quelques endroits des États-Unis, on prétend qu'elles peuvent briser les cordes de violon et même, a distance, arrêter les pendules !

de certaines croyances des primitifs2

Parmi les tribus les plus anciennes, la fonction menstruelle est regardée a peu près comme elle l'était par les anciens hébreux. Durant la période

menstruelle, on évite la femme de la
même façon qu'on le faisait pour les lépreux au
Moyen-Age. Dans quelques régions du monde, il lui faut porter
un vêtement spécial tant que durent les règles.
On exige souvent de la femme en état de menstruation qu'elle
avertisse à haute voix ceux qu'elle rencontre, de façon
à ce qu'ils ne deviennent pas impurs a son contact.

Au Japon,
parmi les Hottentos, chez les Indiens de l'Amérique du Nord
(comme dans nombre d'autres pays), on assigne aux femmes en cet état
une demeure spéciale. Dans l'Angola, elles portent un bandage
autour de la tête et on les fouette si la crise dépasse
le temps normal. Selon Colombat, les Indiens Illinois punissaient de
mort toute femme qui

négligeait d'avertir qu'elle était indisposée.

Dans le Zend Avesta (le livre sacré des Perses) la femme en état de menstruation est, tout connue dans la Bible, considérée comme « impure ». Le Lévitique range dans la même catégorie la femme ayant « un flux de sang » et l'homme atteint de gonorrhée. Tous deux sont impurs et

l'un et l'autre sont sujets aux mêmes procédés de purification quand ils se présentent au sacrificateur.

Le Lévitique interdit les rapports sexuels durant la menstruation et pendant plusieurs jours ensuite ; c'est a l'observation de cette prescription que certains attribuent la vitalité des Juifs.

Les Perses proscrivaient

également les relations sexuelles pendant la période cataméniale. Les raisons de ces prohibitions s'expliquent par le fait bien établi que les rapports de l'homme avec la femme se trouvant en cet état, peuvent amener chez lui la gonorrhée, alors même qu'auparavant l'un et l'autre étaient sains.

quelques superstitions2

Parmi les races primitives, les prêtres ne conversent pas avec les femmes menstruantes. Chez les premiers

chrétiens, on ne les laissait pas pénétrer ni prier dans les églises, ni communier ; elles ne pouvaient être baptisées. On ne leur permet pas non plus d'entrer

dans les temples shintoïstes.

Les prêtres païens, au temps de Porphyre, n'avaient aucun rapport avec elles. Chez les Juifs, on ne les autorisait pas à

pénétrer dans une synagogue, prier, prononcer le nom de la divinité, ou manipuler un livre sacré.

Chez les Tshis, on affirme que les

dieux manifestent une grande répugnance à l'égard des femmes menstruantes. Chez les Ewes, elles ne peuvent pas rendre visite à un prêtre pour lui demander d'intercéder pour

qu'elles deviennent mères. Dans la Perse, on ne leur permet pas de contempler le ciel, les étoiles, l'eau courante ou un homme pur.

S'il est

quelque chose que redoute au monde l'indien Winnebago, c'est bien le flux menstruel, car il prétend que les esprits eux-mêmes meurent de ses effets, Parmi les

indiens Pieds-Noirs, la femme indisposée doit être tenue éloignée des objets sacrés et des malades ; quelque chose frapperait le patient « comme

s'il s'agissait d'une balle et empirerait son état », si une femme indisposée l'approchait.

L'anthropologiste Lowie eut, en 1906,

l'occasion d'observer la mise à l'écart des femmes Shoshoni de l'Idaho, durant la période menstruelle. Il observa que parmi eux,

l'abstention de viande était alors obligatoire. Le même tabou alimentaire était observé par une tribu apparentée, les Pavostso de Nevada, qui ne

permettaient pas à leurs femmes de manger de la viande. Les Shasla californiens aménagent une hutte spéciale, prescrivent une alimentation

strictement tabou et enjoignent à la femme en état de menstruation de ne regarder personne tant que dure cet état. S'il arrive à une femme d'être soudainement

indisposée à la maison, tous les hommes
qui se trouvent la ramassent leurs arcs, leurs flèches, leurs filets et parlent en toute hâte, de peur d'être

contaminés.

Chez les Athabascans du Nord « on ne redoutait presque personne autant qu'une femme indisposée » qui ne mangeait que du poisson

séché, absorbait de l'eau au moyen d'un tube, n'était autorisée ni à vivre avec son mari, ni à toucher à quoi que ce soit appartenant aux hommes, ou ayant rapport à

la chasse, de crainte qu'elle contamine ces objets et condamne les chasseurs à l'échec. Chez les Chipewans, les femmes vivaient

solitaires dans un abri tant que durait la crise menstruelle et on ne leur permettait ni de déambuler près d'un filet ou de manger la tête d'un

animal quelconque.

les motifs de la " mise à part "2

La mise à part, la solitude

imposée aux femmes en état de menstruation chez les primitifs, semble avoir

un double but : 1° permettre à celles-ci de se reposer durant la période

cataméniale en leur fournissant tout ce dont elles peuvent avoir besoin

matérielleme
nt parlant
et en les
exemptant de
tout
travail ; 2°
les éloigner

des hommes, empêchant ainsi tout rapport sexuel au cours de cette

période. Il parait évident que les interdictions mosaïques poursuivaien

t le même dessein. Tout cela nous amène à nous demander si

les peuples primitifs, en prenant de telles précautions, ne montraient

pas une plus réelle humanité et une sagesse plus grande que les soi-

disant civilisés qui se soucient fort peu des femmes menstruantes

, les obligeant à travailler tout le long du mois et à vivre dans la même

chambre à coucher que leur compagnon, quand ce n'est pas à partager son

lit.

Chez les primitifs, en général, dès l'apparition du flux

menstruel, la jeune fille est astreinte à la solitude, séparée

des hommes, soumise à une diète spéciale. Cette situation se prolonge une

année durant. Il est évident que l'attention témoignée a la jeune

fille en cette période critique influencera favorablement sa future

existence maternelle et menstruelle. Dans la Guyane anglaise,

quand les régles apparaissent chez une jeune fille, on l'enferme pendant

trois jours, durant lesquels elle jeûne, puis elle demeure solitaire

pendant un mois et, au cours de celle période, ne mange d'aliments

carnés d'aucune espèce, se nourrissant de racines crues, de pain de

cassava, et buvant de l'eau.

Selon Parker, chez les indiens Ojybway,

lorsque approche le moment où les règles apparaissent chez une jeune fille,

la mère surveille attentivement les signes précurseurs ; aussitôt l'écoulement

sanguin survenu, la jeune fille quitte la maison et s'en va vivre

solitaire dans un wigwam, là elle jeûne pendant cinq jours, et plus

longtemps elle jeûne mieux elle se porte, croit-on ! Bien

entendu, on lui interdit, tant que dure sa situation,

la compagnie des hommes.

Chez les Chinook de la Basse-Colonie, la

jeune adolescente est sujette à de sévères restrictions ; elle ne peut se

chauffer, elle ne peut jeter les yeux sur autrui ; elle ne peut cueillir de

baies. Lors des périodes cataméniales ultérieures, elles ne peut

être vue par un malade ; il est interdit d'ailleurs aux malades de

manger des baies cueillies par une femme indisposée.

Les

naturels de la Terre de Feu imposent un jeûne à leurs jeunes filles au

moment de la puberté. De même, chez les Siusi, on leur impose

certaines restrictions alimentaires. Les habitants des îles Andaman,

interdisent aux femmes, à l'époque des règles, certaines nourritures, à cause de

l'effet déplorable qu'elles pourraient avoir sur leur santé. Chez les

Bushmen, l'adolescente est, pour un temps, confinée dans une petite

hutte, dont la porte est refermée sur elle par sa mère.

Sous-jacentes à

tous ces cas, et tenant compte des exagérations, bien entendu,

il semble qu'on se trouve en présence de saines lois physiologiques et

psychologiques.
Dr Walter Siegmeister. (The Modern Psychologist).